



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

néphrologues

Question écrite n° 99671

Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur une proposition de la section dialyse de la FEHAP, d'offrir la possibilité aux médecins néphrologue salariés de réaliser des consultations de néphrologie pour les patients insuffisants rénaux en pré-dialyse. Aujourd'hui, 20 % de l'ensemble des praticiens qualifiés en néphrologie exerceraient en qualité de salariés au sein d'établissements de dialyse associatifs. Mais, jusqu'à présent, ces structures ne peuvent participer à des actions de dépistage et de suivi alors même que l'accès aux soins primaires dans le domaine de la néphrologie apparaît menacé dans de nombreux territoires en raison des évolutions de la démographie médicale. Pour la FEHAP, il s'agit donc à travers cette proposition, « d'aider au plus près de leur exercice les médecins généralistes et avoir une action de prévention de cette maladie, d'informer les patients avant leur mise en dialyse de la possibilité d'un traitement proche de leur domicile, de proposer un traitement moins onéreux que celui pratiqué dans les centres de dialyse ». Aussi, il lui demande son avis sur cette proposition ainsi que les mesures que le Gouvernement entend prendre pour assurer au mieux le dépistage, le suivi et l'accès aux soins primaires dans le domaine de la néphrologie.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rousset](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99671

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2011, page 1159

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)